

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1962 - N° 499 /PR/MEFP/DP.2

MINISTERE D'ETAT CHARGE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE:

a/s  
Intégration.

Présenté par  
le Directeur  
du Personnel,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU le décret n°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les actes qui l'ont modifié ;
- VU la Loi n°59-21/ALD du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- VU le décret n°62-43/PR/MFPT du 2 Février 1962 portant statuts particuliers des corps appartenant au cadre des Personnels de la Police, notamment l'article IOI ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Conformément aux dispositions de l'article IOI du décret n°62-43/PR/MFPT du 2 Février 1962, les fonctionnaires du corps des Officiers de Police dont les noms suivent, diplômés de l'Ecole Nationale Supérieure de SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR, sont intégrés et reclassés, à compter du 12 Juillet 1962, dans le Corps des Commissaires de Police du Dahomey aux grade, classe et échelon ci-après :

NOM et PRENOMS	Situation dans le corps des Officiers de Police au 12 Juillet 1962.	Situation dans le corps des Commissaires de Police.	Ancienneté civile con-servée.
AISSI José Raymond	Officier de Police de 2ème classe, 1er échelon, indice 220 à compter du I.I.6I.	Commissaire de 2ème classe, 1er échelon, indice 300.	N é a n t

.../...

CHEREGUETTI Léon  
Isidore

Officier de Police  
de 2ème classe, 1er  
échelon, indice 220  
à compter du I.I.6I.

Commissaire de  
2ème classe, 1er  
échelon, indice  
300.

N é a n t

KOUKOUI Valère

Officier de Police  
de 2ème classe, 2ème  
échelon, indice 240  
à compter du I.I.6I.

Commissaire de  
2ème classe, 1er  
échelon, indice  
300.

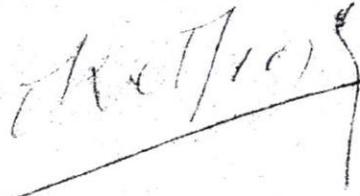
-id-

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au  
Journal Officiel de la République du Dahomey ./.

PORTO-NOVO, le 20 NOVEMBRE 1962

VU:

Le Ministre d'Etat, Chargé  
de la Fonction Publique,



Hubert MAGA

VU:

Le Ministre des Affaires  
Intérieures et de la Défense,

VU:

Le Ministre des Finances  
et du Travail,

B. BORNA.

VU:

Le Contrôleur Financier,

- ORIGINAL I
- JORD I
- PR 15
- MEFP I
- DP 10
- DFP I
- MAID 2
- P et S 8
- MFT I
- SF 5
- CF I
- Trésor I
- DI I
- Intéressés 3